COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 novembre à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal – Mairie - sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2026

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves *(départ à 20H45),* LEMOINE Christine, BARBE Laurent, DHAEZE-LABOUDIE Corinne, MAGNONNEAU Pierre, NADYMUS Nathalie, SALLEMBIEN Sébastien, LALANDE Mickaël, PAUZET-FAVRE Aurélie, PORTIER Valérie, SALAGNAT Anthony *(arrivée à 19h30),* BARBIER Charles-Henri, VIGNAUD Jean-François, MARCHAUD Alice, WEISS Régis.

ABSENTS EXCUSES : D'ALMEIDA Christine, DUSSOUBS Géraldine, AUGRIS Isabelle
Madame D'ALMEIDA Christine donne procuration à Madame LEMOINE Christine
Madame DUSSOUBS Géraldine donne procuration à Madame PORTIER Valérie
Madame AUGRIS Isabelle donne procuration à Monsieur SALLEMBIEN Sébastien

Secrétaire de séance : Valérie PORTIER

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie TALON Présidente de l'ACBT (Amicale Cheval Bandiat-Tardoire) qui a demandé une intervention auprès de l'Assemblée.
Madame Marie TALON présente l'association ACBT créée en 1989. Elle présente les différentes manifestations réalisées régulièrement tout au long de l'année et la programmation prévue pour l'année 2027.
Elle informe l'Assemblée des différents problèmes rencontrés, quant à la carrière, les terrains et locaux occupés, la dégradation de matériel…
Elle communique un chiffrage qu'elle a étudié pour une remise en état, et demande à la commune de se positionner…

Monsieur le Maire remercie vivement Madame Marie TALON pour sa présentation, et propose qu'une réunion ACBT – Mairie soit organisée dans les semaines qui viennent.

Dès l'ouverture de la séance à 19h30, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
A noter :
Le point numéro 8 concernant la création d'emploi d'agents recenseurs est ajourné car un complément d'information doit être communiqué par l'INSEE semaine prochaine.
Les points numéro 9 et 10 sont regroupés concernant les versements de subventions aux lotissements de la Cote et du Bois des Chapelles.
Le point numéro 11 concernant la taille et l'élagage des arbres est ajourné dans l'attente d'une étude demandée auprès du PNR.

1 – DELIBERATIONS

01 – Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Achat véhicule utilitaire : choix de l'entreprise

Monsieur le Conseiller Délégué, en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la Commission d'Appels d'Offres en date du 13 octobre 2026 concernant les propositions pour l'achat d'un véhicule utilitaire selon le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) demandé.

Propositions Garage Giraudeau (FORD) :

- Transit connect ford en E85 : 19 485.00 € ttc occasion 2024 (34407 km) boîte manuelle + 1 700.00 € ttc pour installation d'un tri flash et de bandes réfléchissantes Class 2
- Transit Custom ford en électrique : 37 379.74 € ttc Neuf boîte automatique + 1 700.00 € ttc pour installation d'un tri flash et de bandes réfléchissantes Class 2
- Kangoo Van L1 Dci Advance 115 renault en diesel occasion 2025 (6500 km) boîte manuelle : 19 990.00 ttc
- Kangoo Van électrique en Neuf (achat et location) : 29 652.36 € ttc Neuf boîte automatique si location 1er loyer 5161.22 puis 535.52 €

Propositions Garage Brandy (RENAULT) :

- Renault trafic Van FG L1H1 2T8 advance Dci 150 auto – 26 en diésel occasion 2026 boîte automatique : 30 349.76 € ttc
- Renault trafic Van FG L1H1 2T8 advance Dci 130 auto – 26 en diésel occasion 2026 boîte manuelle : 27 535.76 € ttc

- Renault trafic Van FG L1H1 2T8 advance Dci 110 auto – 26 en diésel occasion 2026 boîte automatique : 26 731.76 € ttc
- Renault kangoo Van FG L1 advance Dci 95 auto –en diésel occasion 2026 – boîte manuelle : 21 096.96 € ttc
- Renault kangoo Van FG L2 advance Dci 115 auto – 26 en diésel occasion 2026 – boîte manuelle : 23 001.36 € ttc
- Renault kangoo Van FG L1 advance Dci 95 auto – 26 en diésel occasion 2026- boîte automatique : 22 752.96 € ttc
- Renault kangoo Van FG L2 advance Dci 115 auto – 26 en diésel occasion 2026- boîte automatique : 24 657.36 € ttc
- Renault kangoo Van E-TECH electrique FG L2 advance AC11- 26 Neuf boîte automatique 25 389.36 € ttc
- Renault kangoo Van E-TECH electrique FG L1 advance AC11-26 - Neuf – boîte automatique 24 489.36 € ttc

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** d'entériner les choix de la commission d'appel d'offres en date du 13 octobre 2026 et retient l'offre Kangoo Van L1 Dci Advance 115 renault en diesel : occasion 2025 (6500 km) boîte manuelle

- **accepte** le devis du garage Giraudeau pour l'achat du véhicule utilitaire d'occasion pour un montant de 19 990.00 € ttc

02 – Validation du devis doublage mur cuisine du restaurant scolaire et réorganisation :

Monsieur le Conseiller Délégué, en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Tout pour le Froid pour la pose d'un nouveau revêtement et dépose de l'équipement existant afin de pouvoir réaliser le doublage d'un mur plaqué fibré représentant environ 26 m².

Pour faciliter la manutention, ces travaux seront complétés par l'achat et l'installation d'une table sur roulettes et étagère.

L'ensemble des travaux s'élève à 4 670.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** de valider l'ensemble des travaux de rénovation et réaménagement du restaurant scolaire

- **accepte** le devis de l'entreprise Tout pour le Froid pour un montant de 4 670.00 € ht

03 – Validation du devis d'éclairage festif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Batifoix pour la réalisation de l'éclairage festif de noël 2026. Le devis comprend la pose et la dépose des illuminations aves la maintenance et le dépannage des motifs.

L'ensemble de l'installation s'élève à 5 930.00 € ht.

Monsieur le Maire précise que le contrat s'achève cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité,
16 pour – 3 abstentions

- **accepte** le devis de l'entreprise Batifoix pour la réalisation de l'éclairage festif de Noël 2026 pour un montant de 5 930.00 € ht

04 – Validation du devis de fourniture et pose de la grande porte de l'Eglise :

Monsieur le Conseiller Délégué, en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les différents devis des entreprises pour la fourniture et pose de la grande porte de l'Eglise :

- Sarl Marché Bois : 8 315.00 € ht
- Sarl Idée Bois : 18 700.38 € ht
- Sarl Idée Bois : 14 528.38 € ht pour la remise en état de la grande porte existante
- Sas Y Coulaudon : 9 650.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité,
Pour 15 – Contre 4

- **accepte** le devis de Coulaudon pour le remplacement de la grande porte de l'église pour un montant de 9 650.00 € ht

Annule et remplace la délibération n°2025-071 du 04/11/2025

05 – Service assainissement : actualisation des tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations des 09 mars 2006, 26 septembre 2017, 25 septembre 2018, 19 novembre 2019, 22 septembre 2020, 05 octobre 2021, 20 septembre 2022, 05 décembre 2023, 22 octobre 2024 et 04 novembre 2025 fixant les tarifs du service assainissement.
La SAUR demande que la commune se positionne pour la reconduction du tarif actuellement en vigueur ou sa modification applicable à compter du 01 janvier 2027.
Le prix actuellement en vigueur est de :

- **60.00 € ht** de prime fixe par branchement
- une redevance de **1.45 € ht** par m3 d'eau consommée pour les branchements bénéficiant d'un traitement total

Après étude, il a été décidé, pour l'année 2027, de maintenir les tarifs appliqués en 2026. Il est cependant à noter qu'au vue des évolutions des coûts, une augmentation sera probablement à appliquer l'année prochaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** le maintien des tarifs du service assainissement comme suit :
 - **60.00 € ht** de prime fixe par branchement
 - une redevance de **1.45 € ht** par m3 d'eau consommée pour les branchements bénéficiant d'un traitement total
- La présente délibération prendra effet au **1er janvier 2027**

Annule et remplace la délibération n°2025-072 du 04/11/2025

06 – Délibération relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2027

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié
Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2027 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il a été appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024).
Selon les données de l'Agence de l'Eau, le coefficient de performance Eau potable / Assainissement collectif en 2027 sera de 0.598
Il convient de fixer le tarif de la contrevaleur pour la redevance de performance Eau potable / Assainissement collectif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité,
12 pour – 7 abstentions

Décide :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2027, la contre-valeur suivante :
 - Eau potable / Assainissement collectif : [0.28 × 0.598] = **0,1674 €/m³** ;
- Cette contrevaleur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.

- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

07 – Recensement de la population 2027 : désignation d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2026-049 du 05 juin 2026 désignant un élu local de la commune comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur le Maire informe que suite à l'adressage, un travail de saisie informatique important est à réaliser, et propose de ce fait, de désigner un coordonnateur adjoint au sein de l'équipe municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de nommer un nouvel élu comme coordonnateur adjoint d'enquête chargé de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la commune

Le coordonnateur adjoint bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT

08– Délibération relative au versement d'une subvention du budget principal aux budgets annexes Lotissements de la Côte et du Bois des Chapelles afin de combler les déficits prévisionnels de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu lors de l'établissement des budgets, le versement d'une subvention du budget communal vers les budgets des lotissements de la Côte et du Bois des Chapelles, afin de combler partiellement les déficits prévisionnels de la section de fonctionnement de ces budgets.

Monsieur le Maire rajoute que le Service de gestion Comptable de Saint-Junien demande à l'appui de la saisie de ce jeu d'écriture une délibération autorisant cette intervention.

Lotissement de la Côte :
Dépenses de fonctionnement (article 65736211) du budget communal vers le lotissement de la Côte : 719.94 €

Recettes de fonctionnement (article 757361) au budget du lotissement de la Côte en provenance du budget communal : 719.94 €

Lotissement du Bois des Chapelles :
Dépenses de fonctionnement (article 65736211) du budget communal vers le lotissement du Bois des Chapelles : 18 255.53 €

Recettes de fonctionnement (article 757361) au budget du lotissement du Bois des Chapelles en provenance du budget communal : 18 255.53 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention du budget communal vers le budget lotissement de la Côte pour un montant de 719.94 €, et du budget du lotissement du Bois des Chapelles pour un montant de 18 255.53 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces opérations

09 – Projet de déplacement et remplacement du relais Orange :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré un assistant du Déploiement du Réseau Mobile Orange.

Il précise « qu'Orange » doit quitter son installation actuelle située à proximité du château d'eau. Il est donc indispensable de trouver une solution de remplacement permettant d'assurer la continuité de la couverture « Orange » sur la commune. En l'absence de nouveau site, la couverture 4G et 5G Orange serait fortement remise en cause sur notre territoire. Le site existant situé à « La Serve » a environ 2.5 km, ne permet pas à lui seul de répondre au besoin de couverture recherché.

Au cours de l'échange, il a été étudié une solution alternative consistant à déplacer l'implantation à proximité en direction des ateliers municipaux. Cette solution présente notamment l'intérêt de se situer dans un secteur déjà identifié et connu de la population et pourrait permettre de trouver un compromis satisfaisant entre les contraintes techniques d'Orange et les attentes de la commune.

A ce stade, cette implantation devient donc la piste privilégiée pour le remplacement du relais Orange. Il reste naturellement nécessaire de vérifier sa faisabilité technique et radio ainsi que les conditions précises d'implantation.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est nécessaire que la commune donne un accord de principe pour qu'Orange puisse engager ces premières études. Celui-ci ne constituera bien entendu aucun engagement définitif de la commune. Il permettra simplement à Orange de vérifier la faisabilité du projet avant toute décision ultérieure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **donne** un accord de principe pour qu'Orange puisse engager ces premières études afin de vérifier la faisabilité du projet avant toute décision ultérieure

2 – RAPPORT DU MAIRE

- La validation d'un devis de fournitures d'activités manuelles (service garderie) à 10 Doigts pour un montant de 36.93 € ht
- La validation d'un devis d'achat de tapis antidérapant (5) pour l'école à Bricomarché pour un montant de 112.88 € ht
- La validation d'un devis de fourniture et pose de seuil en inox + rabotage des portes à l'école à Pro peinture pour un montant de 610.00 € ht
- La validation d'un devis pour la réalisation de la visite biennale d'assemblage du chapiteau à Europrotech pour un montant de 369.05 € ht
- La validation d'un devis d'achat de de 2500 sacs liasses pour les distributeurs de sacs déchets canins à VAD Altrad pour un montant de 63.00 €
- La validation d'un devis d'achat de 2 panneaux TELETHON pour les entrées de bourg à Signaux Girod pour un montant de 116.20 € ht
- La validation d'un devis de restauration salle du Conseil Municipal + bureau de Monsieur le Maire à DIDIER Franck pour un montant de 4 628.72 € ht
- La validation d'un devis de fourniture et d'insatallation d'un meuble de salle de bain local communal 10 rue du Parc à EURL Benjamin JOURDAN pour un montant de 936.70 € ht
- La validation d'un devis pour le spectacle de noël de l'école à CASTANEA pour un montant de 800.00 € ht
- La validation d'un devis pour La parution de l'enquête publique à Union Territoires pour un montant de 212.55 € ht
- La validation d'un devis pour la sortie scolaire des enfants de l'école au gymnase de St Mathieu à RRTHV Pour un montant de 155.45 € ht
- La validation d'un devis pour l'impression du bulletin municipal à Rivet pour un montant de 3 277.19 € ht
- La validation d'un devis pour la fourniture de feuilles « pass » spéciales registre à Fabregue pour un montant de 56.70 € ht
- La validation d'un devis pour le remplacement de pièce du four au restaurant scolaire à Tout pour le Froid pour un montant de 509.00 € ht

3 - QUESTIONS DIVERSES :

Madame la Conseillère, en accord avec Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que suite à la demande des enfants de la garderie, elle a fait des recherches auprès de l'association « ça circule » afin de leurs trouver de nouveaux jeux. Après en avoir sélectionné et réservé une dizaine, l'association a précisé faire don de l'ensemble aux enfants de l'école de la commune.
L'assemblée remercie vivement cet acte de générosité.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des enfants des classes de CM1-CM2 de l'école demandant une adaptation de la cour de récréation aux vagues de chaleur.
Après débat au sein de l'Assemblée, et en lien avec le PNR un accord est trouvé pour faire réaliser une étude et une présentation par une technicienne en charge de l'aménagement paysager et de l'urbanisme du PNR.

Messieurs les Conseillers, ayant déjà participé à des conférences et vu des réalisations du PNR, se proposent de programmer une entrevue en début de séance de Conseil Municipal.
Monsieur le Conseiller remet à l'Assemblée un flyer du PNR « ma cour de demain – appel à manifestation d'intérêt » avec la possibilité de candidater avant le 15 décembre 2026.
Il précise que seul, 3 candidatures seront retenues pour ce premier Appel à Manifestation d'Intérêt.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après avoir sollicité l'Assemblée, les deux élus municipaux qui siègeront à la commission Cycle de l'Eau au sein de la Communauté de Communes Ouest Limousin sont : DUSSOUBS Géraldine et FAVRE Aurélie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements rédigé par Monsieur Aurélien ADAMSKI Sous-Préfet de Rochechouart qui quitte ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Commémorations du 11 novembre : rdv devant la mairie à 10h45 puis au monument à 11h00
- Randonnée Téléthon organisée par Rires et Loisirs le 14 novembre2026
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 08 décembre 2026
- Noël des enfants des élus et du personnel le 18 décembre à 19h00
- Vœux du Maire le 14 janvier 2027
- Repas des ainés le dimanche 17 janvier 2027

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50